

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Académie d e NICE

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE

BOULANGER

Délivré à Monsieur CENCIARINI Patrice, Clément, Eddie

né _____ *le* 11 DECEMBRE 1970 *à* NICE 06

conformément au Code de l'Enseignement technique, au Code du Travail, à la loi n° 71-577 du 16 juillet 1971 d'orientation sur l'enseignement technologique, à la loi de programme n° 85-1371 du 23 décembre 1985, au décret n° 87-852 du 19 octobre 1987 portant règlement général des certificats d'aptitude professionnelle délivrés par le ministre de l'Éducation nationale, à l'arrêté ministériel réglementant l'examen et à la délibération du jury en date du

24 JUIN 1988

Le Recteur de l'académie,

Pour le Recteur
et par délégation
l'inspecteur d'académie



NOTA. — Il ne sera pas délivré de duplicata de ce diplôme. Il appartient au candidat d'établir lui-même les copies qui lui seront nécessaires et de les faire certifier conformes par le Maire ou le Commissaire de Police du lieu de sa résidence.

A. CROSSETTE

Signature de l'impétrant :